



# Service Canada Au service des gens

**Accueil** 

## Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) est une somme d'argent que le gouvernement du Canada verse dans le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) de votre enfant.

## La subvention comprend deux parties :

## 1. La Subvention canadienne pour l'épargne-études de base

Peu importe le revenu de votre famille, vous recevez, grâce à cette subvention de base, 20 % sur chaque dollar que vous versez dans le REEE de votre enfant, jusqu'à ce que vos cotisation atteignent 2 500 \$ par année.

2. La Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire

Selon le revenu net de votre famille, vous pouvez recevoir une somme supplémentaire de 10 % ou de 20 % sur les 500 premiers dollars que vous versez dans le REEE de votre enfant chaque année.

Administré par : Emploi et Développement social Canada (EDSC)

## Renseignements sur l'admissibilité

### Qui est admissible à cette subvention?

- La subvention s'adresse aux enfants, jusqu'à la fin de l'année civile où ils atteignent l'âge de 17 ans, qui sont à la fois résidents du Canada et bénéficiaires d'un REEE.
- Il existe des règles particulières pour les enfants de 15 à 17 ans. Consultez la page Règles particulières pour les enfants de 15 à 17 ans pour en savoir plus.

## Renseignements sur la demande

- Pour de plus amples renseignements, visitez le <u>site Web de Cibletudes</u>.
- Des renseignements au sujet des REEE et du processus de demande d'une SCEE sont offerts par les institutions financières, comme les banques ou les caisses populaires, par un courtier en régime collectif ou un planificateur financier agréé. Ces institutions, courtiers et planificateurs sont appelés « fournisseurs de REEE ».

## Renseignements financiers

La subvention maximale que le gouvernement peut verser pendant toute la durée du régime de votre enfant s'élève à 7 200 \$.

Votre enfant pourra utiliser cette somme pour payer des études à temps complet ou à temps partiel dans un programme d'apprentissage, un cégep, un collège, une école de métiers ou une université.

#### Coordonnées

Renseignements généraux : 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

• ATS: 1-800-926-9105

## Renseignements connexes

• Le <u>gouvernement de l'Alberta</u> offre sa propre prime d'encouragement pour tous les enfants nés de résidents de l'Alberta, ou adoptés par ceux-ci, en 2005 ou après. (Veuillez noter que le site Web du gouvernement de l'Alberta n'est pas disponible en français.)

**Date de modification :** 2013-07-29